



Non à l'exploitation de l'uranium au Québec : le RNCREQ appuie la population Cri de Mistissini

Montréal, le 4 juin 2012 – Le 4 mai dernier, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) rendait publique son analyse sur la filière nucléaire au Québec. Il profitait de l'occasion pour se positionner contre le développement de cette énergie, pour la fermeture et le démantèlement de la centrale Gentilly-2 et contre l'exploration et l'exploitation de l'uranium. C'est dans cette perspective que le RNCREQ appuie la population Cri de Mistissini qui demandera à la Commission canadienne de la sûreté nucléaire (CCSN) un moratoire sur l'exploitation de la première mine d'uranium par la minière Strateco.

Dans la résolution adoptée à l'unanimité le 18 mars 2012 par son conseil d'administration, le RNCREQ concluait que malgré la demande croissante en uranium et son épuisement prochain, et donc la probable augmentation de sa valeur, le gouvernement du Québec devait cesser les travaux d'exploration et d'exploitation de cette ressource, et ce, pour cinq raisons.

1. L'exploitation de l'uranium produit des résidus miniers radioactifs. En conséquence, les méthodes de disposition sécuritaires nécessitent des coûts importants et à long terme.
2. L'activité minière et les déchets créés, qui conservent 80 % de leur radioactivité, sont porteurs de risques connus et vérifiés pour la santé humaine de la population et pour l'environnement.
3. La raréfaction de l'uranium exige de parcourir des distances de plus en plus grandes pour le trouver et l'extraire. Son exploitation exige donc des infrastructures de plus en plus coûteuses.
4. L'enrichissement de l'uranium emploie de grands volumes d'hexafluorure d'uranium, un composé halogéné (HC), des gaz à effet de serre avec des potentiels de réchauffement global jusqu'à 10 000 fois supérieurs à celui du CO₂.
5. Il est impossible de prédire que la réglementation stricte qui doit encadrer la gestion des résidus radioactifs sera suivie de façon rigoureuse et à très long terme.

À la lumière de ces constats, l'exploitation de l'uranium ne représente pas pour le RNCREQ une orientation durable pour les régions visées. Les risques liés à la santé et à l'environnement militent à eux seuls en défaveur de cette option. En outre, le Québec peut compter sur un éventail de possibilités, d'innovations et de projets porteurs pour stimuler l'économie, des choix qui seraient bien plus gagnants à long terme pour toutes les régions et pour les communautés autochtones.

Pour en savoir plus sur la filière nucléaire, de l'extraction de l'uranium à l'exploitation d'une centrale, leurs avantages et inconvénients, leurs impacts et retombées, on peut consulter l'analyse produite par le RNCREQ : http://www.rncreq.org/images/UserFiles/files/2012-05-04-Analyse_Nucleaire.pdf.

- 30 -

Source :

Anne-Marie Gagnon, responsable des communications

Bureau : 514 861-7022 poste 24

Cellulaire : 514 651-8236

annemarie.gagnon@rncreq.org

www.twitter.com/RNCREQ